

**Procès Verbal Séance du Conseil Municipal  
du 27 juin 2019**

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance du 21 mai 2019.

L'an deux-mil dix-neuf, le vingt-sept juin,  
le Conseil Municipal de la commune de Martinet, dûment convoqué (selon l'article L2121-10 du CGCT) s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain PERROCHEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 19 juin 2019

Étaient présents : Messieurs.PERROCHEAU Alain, CHAUVIN Jean, BRET Patrice, MM HILLAIRET Dominique, HERBRETEAU Yann, Mmes MASSON Florence, HERBRETEAU Joëlle, MORNET Evelyne

Excusés : Mme CHEVILLON-MORNET Marie-Andrée, PATEAU Bruno, PAILLUSSON Michel, BARREAU Aude, Myriam BOUGAULT, CRAIPEAU Fabrice

Madame Joëlle HERBRETEAU a été désignée secrétaire de séance.

**1 – DECISION DU MAIRE :**

Par délibération du 15 avril 2014 et conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a donné délégation au Maire pour prendre certaines décisions.

Mr le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal.

- Décision du Maire :
- 23/05/2019 : renonciation au droit de préemption pour les parcelles A 1038 et 1766 au 13ter Rue de la Fontaine
- 13/06/2019 : renonciation au droit de préemption pour les parcelles A 46 et 1872 au 2 Rue de la Fontaine
- 14/06/2019 : renonciation au droit de préemption pour les parcelles A 2240, 2241 et 409 au 1 Impasse du vieux Village au Lutron.

**2 – DELIBERATIONS :**

**DELIB N° 2019.06.01 : BUDGET PRINCIPAL – DM n°2**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder à des virements de crédits, suite à l'avenant du Sydev concernant les travaux d'éclairage de la phase 4 des travaux d'aménagement du bourg,

Il propose donc les modifications suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Article	Libellé	Dépenses	Recettes
204171	Autres EPL	1 056	
2313	Constructions	- 1 056	
<b>Total section d'investissement</b>		<b>0</b>	<b>0</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

*- Adopte à l'unanimité la proposition du Maire*

**DELIB N° 2019.06.02 : CITYSTADE – AVENANT n°2 LOT 1 : TERRASSEMENT**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le marché concernant le lot 1 : Terrassement, pour l'installation d'un Citystade sur le site des Ouches du Jaunay doit être modifié afin de prendre en compte l'avenant n°02.

Il présente le projet d'avenant établi par l'entreprise SEDEP. Il a pour objet la réalisation d'une couche de forme pour un montant de 1 000.00 € HT.

Le montant total du Lot 1 : Terrassement, passe donc de la somme de 12 849.55€ HT à la somme de 13 849.55 € HT. (treize mille huit cent quarante-neuf euros et cinquante-cinq centimes).

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE :**

- **D'accepter le projet d'avenant tel que présenté ci-dessus**
- **De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer l'avenant à intervenir.**

### **3 - DOSSIERS ET TRAVAUX EN COURS**

- **Aménagement du bourg Phase 4** : Les travaux sont terminés sauf les plantations. Réception de chantier vendredi 28 juin 2019 à 10h30.
- **Vestiaires stade** : l'entreprise BODARD doit fournir un plan à la commune afin de finaliser et de déposer le dossier de Permis de construire. Une demande de subvention sera déposée auprès de la FAFA lorsque les travaux seront terminés.
- **Lotissement Les Brosses** : le maître d'oeuvre est toujours en attente des estimations du Sydev, de Vendée Eau et d'Orange.
- **Travaux camping des Ouches** : la phase d'évaluation des travaux est terminée, l'ensemble des devis s'élève à un montant de 42 442.45 € HT. Reste à faire les plans pour le dépôt de permis et à déterminer le type de mise en concurrence.
- **Citystade** :  
Les travaux se poursuivent, la structure sera opérationnelle à la mi-juillet. Inauguration avec les jeunes à l'origine du projet à organiser.
- **Salle Polyvalente** : Mr Bourrelier de la SPL a remis le programme technique permettant la rédaction du cahier des charges afin de recruter un architecte. L'appel d'offre sera mis en ligne à la mi-juillet pour un mois.
- **Foyer des jeunes** : Estimations des travaux et du coût de maîtrise d'oeuvre réalisées par Mr Danglot (ancien maître d'oeuvre de la mairie), celles-ci ont été transmises à la CCPA.

### **4 – QUESTIONS DIVERSES**

- **Plainte vitesse à la Malvergne** : Mr le Maire informe le Conseil de la plainte d'un habitant de la Malvergne concernant la vitesse, des tracteurs notamment, dans le village de la Malvergne. Mr le Maire va contacter l'Agence Routière pour avis (organisation d'un comptage ? nombre de véhicule, vitesse..).
- **Ironman** : l'organisation de l'Ironman a été très satisfaite de la grande mobilisation des bénévoles de Martinet, une soirée de remerciement aura lieu le 5 juillet 2019.
- **Plantations** : la commune va participer à l'opération « 1000 arbres » organisée par la CCPA.
- **Nom de la première rue du Lotissement des Brosses** : Mr le Maire rappelle au Conseil que la CCPA remet à jour les plans de bourg installés dans chaque commune et qu'il serait dommage que l'emplacement de ce futur lotissement n'y figure pas, il propose donc de choisir un premier nom de rue.  
Proposition : Rue des Chênes Verts, le Conseil donne son accord. Lorsque le projet sera plus avancé, une délibération viendra officialiser cette dénomination, en même temps que les autres rues.

Prochaine réunion : 23 juillet 2019

En Mairie le 28 juin 2019  
Le Maire  
Alain PERROCHEAU

